

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 7 novembre 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 7 novembre 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador et Pierre Imbault.

Était absente Madame Julie Goulet

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2016-198

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en enlevant le point suivant

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Ministre de la sécurité publique – Demande de rencontre – Viaduc de la 343 situé sur le territoire de Saint Sulpice

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2016 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-199

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois d'octobre 2016 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2016-200

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2016-201

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 614,455.70\$ (Chèques fournisseurs 20762 20859).

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

Rés. 2016-202

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le discours de Monsieur Le Maire et qu'il soit publié dans le Journal "L'Hebdo Rive Nord", lequel est diffusé sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice et que l'assemblée spéciale sur le budget soit le lundi 12 décembre 2016 à 19h00.

Tel que stipulé à l'article 955, du Code Municipal, une liste a été déposée de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25,000.00\$ ou tous contrats comportant une dépense de plus de 2,000.00\$ au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25,000.00\$.

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes – Année 2016 ajout

Rés. 2016-203

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ANNÉE 2016 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière
Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice
Avenue Justice Alternative
Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice
Chevalier de Colomb
L'Assomption (RANCA)
Chorale de Saint-Sulpice
Club de L'Amitié
Club Quad les Randonneurs

Fabrique de Saint-Sulpice
Fin à la Faim
GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
Maison des jeunes de Saint-Sulpice
Popote du portage
Regroupement des aidants naturels comté de
Service des Loisirs de Saint-Sulpice
Société Saint-Vincent de Paul
L'Assomption (RANCA)
Un Noël pour les enfants oubliés

2o Hydro Québec – Déplacement des fils électriques à la caserne – Autorisation

Rés. 2016-204

HYDRO-QUÉBEC – DÉPLACEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES À LA CASERNE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à prendre des dispositions nécessaires avec l'équipe terrain d'Hydro Québec afin de faire déplacer les installations électriques derrière les bâtiments

existants et les rendre conforme aux normes existantes pour la construction du nouveau garage/entrepôt pour le camion échelle

3o UPA – Programme de crédit de taxes foncières agricoles – Résolution d'appui

Rés. 2016-205

UPA – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES AGRICOLES – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du *Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)* dont la mise en application est prévue le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la réforme du programme

1. Transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu
2. Unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78% révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5% par année
3. Abolition du crédit de 70% sur le montant des taxes scolaires
4. Retrait de certains critères d'admissibilité au programme

CONSIDÉRANT que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40% pour plus de 80% des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux reliés à la fiscalité foncière

CONSIDÉRANT que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les Membres du Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice demande **au ministère des Revenus et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec** de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le *Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)* dans la forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec la Fédération québécoise des Municipalités et l'UPA

4o Dénéigement des chemins et des rues de la Municipalité – Modification aux modalités de paiement du contrat

Rés. 2016-206

DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ – MODIFICATION AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT les recommandations des vérifications sur la période réelle à considérer pour le déneigement et son impact financier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal modifie les dates de paiements qui débiteront le 15 octobre et dont le dernier paiement du contrat sera le 15 février pour les deux dernières années du contrat.

5o Maire-suppléant – Nomination pour les mois de novembre, décembre 2016 et janvier et février 2017

Rés. 2016-207

MAIRE-SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER ET FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que Monsieur Steve Mador soit nommé à titre de Maire-suppléant, pour les mois de novembre, décembre 2016 et janvier et février 2017.

6o MAMOT – Rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2015 – Dépôt et acceptation

Rés. 2016-208

MAMOT – RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2015 – DÉPÔT ET ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte le rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2015 préparé par le Directeur des Services et autorise son dépôt au MAMOT

7o Contrat d'analyse d'eau potable et d'eaux usées – Octroi du contrat année 2017

Rés. 2016-209

CONTRAT D'ANALYSE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – OCTROI DU CONTRAT ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite au rapport émis par le Directeur des Services suite à une demande de soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Environex pour les montants suivants

Analyses d'eau potables annuelles avec prise d'échantillons par nos employés formés pour un montant de 2,479.00\$ plus les taxes applicables

Analyse des eaux usées annuelles pour un montant de 1,966.00\$ plus taxes applicables

Ces montants inclus la fourniture des bouteilles d'échantillonnage et les tous les frais de transports

8o Construction d'un garage municipal – Critères d'évaluation et grille de pondération – Acceptation des documents d'appel d'offres en architecture

Rés. 2016-210

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – CRITÈRE D'ÉVALUATION ET GRILLE DE PONDÉRATION – ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les critères d'évaluation et de pondération en rapport avec les services d'architecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les critères de sélection et la grille d'évaluation sont les suivantes :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	TOTAL DES POINTS ATTRIBUÉS (PAR CRITÈRE)
1 Expérience du soumissionnaire	(30)
2. Compétence de l'équipe	(30)
3. Capacité de relève	(5)
4 Compréhension du mandat	(15)
5. Connaissance du milieu	(15)
6 Qualité de l'offre de services	(5)
TOTAL :	(100)

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le document d'appel d'offres pour des services professionnels d'architecture et autorise la Directrice Générale à procéder aux invitations selon la réglementation en vigueur.

Qu'un comité de sélection sera formé pour évaluer les soumissions reçues selon les critères mentionnés à ladite résolution et inclus au document d'appel d'offres

Que La Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice procèdera à l'ouverture des enveloppes contenant le prix de chaque soumission ayant obtenu un pointage intérimaire (partie qualitative) d'au moins soixante-dix (70) points. L'offre de prix d'une offre de services non acceptable n'est pas considérée et l'enveloppe contenant ce prix est retournée non décachetée au fournisseur.

9o Leroux Beaudry Picard – Mandat pour déterminer un montant pour fins de parc du lot 2185804

Rés. 2016-211

LEROUX BEAUDRY PICARD – MANDAT POUR DÉTERMINER UN MONTANT POUR FIN DE PARC DU LOT 2185804

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour subdiviser le lot 2 185 804 en créant les nouveaux lots **6 008 195 et 6 008 196**.

ATTENDU QUE dans les conditions d'acceptation du permis de lotissement, le montant pour fins de parc déterminé par le rapport de l'évaluateur soit payé.

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil doit mandater l'évaluateur pour sortir le rapport d'évaluation établissant la valeur marchande des lots 6 008 195 et 6 008 196, ainsi que le montant à payer en fins de parc à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate les évaluateurs Leroux Beaudry Picard et associés inc. afin de préparer le rapport devant déterminer le montant à payer en fins de parc relativement au lotissement de l'arpenteur Mélanie Chaurette de la firme Chaurette, Robitaille, Guilbault, arpenteurs-géomètres, no. de minute 15964, dossier ag. : 1379-0014 daté du 18 octobre 2016, ledit rapport étant aux frais des propriétaires des lieux, soit monsieur André Marceau et madame Armandine Boivin, résidant au 645 de la rue Notre-Dame à Saint-Sulpice.

10o Collaboration au projet de biodiversité du fleuve St-Laurent – Acceptation de participation

Rés. 2016-212

COLLABORATION AU PROJET DE BIODIVERSITÉ DU FLEUVE ST-LAURENT – ACCEPTATION DE PARTICIPATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte de collaborer au projet sur la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et informera le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes de cette collaboration.

11o Réseau de transport métropolitain – Conseil d'administration – Désignation des candidats pour la couronne nord

Rés. 2016-213

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉSIGNATION DES CANDIDATS POUR LA COURONNE NORD

ATTENDU l'adoption par le gouvernement du Québec du projet de loi 76 intitulé Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (le projet) lequel a été sanctionné le 20 mai 2016;

ATTENDU QUE ce projet édicte, entre autres, la Loi sur le réseau de transport métropolitain lequel crée un organisme (RTM) ayant la compétence exclusive pour exploiter une entreprise de services de transport collectif incluant le transport adapté pour les personnes handicapées et les trains de banlieue;

ATTENDU QUE cet organisme (RTM) est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres dont quatre (4) élus sont désignés par les municipalités locales de la couronne nord;

ATTENDU QU'un comité de transition a été formé afin de mettre en place cet organisme;

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 24 de la loi, ce comité a interpellé les maires de chacune des municipalités de la couronne nord afin de désigner les candidats qu'elles proposent en regard de ces quatre (4) postes;

ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption et la MRC Les Moulins représentant leurs municipalités locales soit Repentigny, L'Assomption, Charlemagne St-Sulpice, Terrebonne et Mascouche, ont soumis le 19 octobre aux municipalités du secteur ouest de la couronne nord incluant la Ville de St-Jérôme, le nom de deux (2) candidats qu'elles entendent désigner pour combler deux (2) des quatre (4) postes au sein du conseil d'administration du RTM afin d'obtenir leur aval;

ATTENDU QUE ces mêmes MRC ont invité les municipalités du secteur ouest de la couronne nord à leur soumettre le nom de deux (2) candidats qu'elles entendent soumettre pour combler deux (2) postes d'administrateurs au sein du RTM;

ATTENDU QUE cette proposition se veut le reflet d'une représentation juste et équitable de tous les secteurs pour la Couronne Nord, soit deux (2) représentants élus au secteur est, et deux (2) représentants élus au secteur ouest incluant la ville de St-Jérôme au sein du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De désigner monsieur Normand Grenier, maire de Charlemagne, monsieur Stéphane Berthe, conseiller municipal de Terrebonne, monsieur Richard Perreault, maire de Blainville, et monsieur Jean Bouchard, maire de Mirabel à titre de candidats au poste de membres du conseil d'administration du RTM tel que requis par la *Loi sur le réseau de transport métropolitain*;

Que copie de la présente résolution soit transmise au comité de transition chargé de la mise en place du nouveau modèle de gouvernance en transport collectif, à la MRC de L'Assomption et aux Municipalités membres de la C.M.M. de la MRC de L'Assomption

12 Demande de CA au MDDELCC – Autorisation de signature et paiement des frais

Rés. 2016-214

DEMANDE DE C.A. AU MDDELCC – AUTORISATION DE SIGNATURE ET PAIEMENT DES FRAIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la Directrice Générale à signer tous documents nécessaires à la demande de C.A. nécessaire pour des travaux à effectuer face au quai municipal de la Municipalité et de payer les frais inhérents à cette demande

13 Demande de CA au MDDELCC – Demande de soumission et octroi du mandat

Rés. 2016-215

DEMANDE DE CA AU MDDELCC – DEMANDE DE SOUMISSION ET OCTROI DU MANDAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à demander des soumissions en ingénierie pour la préparation du CA et des documents d'appels d'offres pour le nettoyage des sédiments face au quai municipal et d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme

14 Membres du Conseil Municipal - Dépôt "Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil"

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL"

Le dépôt s'est fait lors de l'assemblée régulière du 7 novembre 2016 pour les membres du Conseil Municipal suivants :

Michel Champagne

Simon Bédard

Denys Spénard

Julie Goulet

Pierre Imbault

Maurice Prud'homme

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri Landreville, Félicitation aux honorés pour les 30 ans de vie municipale, pacte avec St-Jean d'Angely, subvention travaux rue Landreville et Festival de Lanaudière

Monsieur Serge Campeau, info viaduc 343

Monsieur Daniel Bissonnette, Panneau électronique trop rapide dans message

Madame Lucie Léger, invitation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-216

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h55**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière